

# Victime

EN MISSION OU À L'OCCASION DE VOS  
FONCTIONS



NOTRE SEUL INTERET EST DE DEFENDRE LES VOTRES

JNSA/FASML FEDERATION AUTONOME DES  
SYNDICATS DU MINISTRE DE L'INTERIEUR

**JNSA**  
*a*  
**Police**

**100%**  
**pas**  
**pareil**

DEFENSE  
DES  
POLICIERS - UNSA POLICE -  
à **100%**  
DEFENSE DES POLICIERS - UNSA POLICE

UNSA POLICE 75 - 25 rue des Tanneries - 75013 PARIS www.unsapolice-grandparis.fr

## OPTEZ POUR LA PROTECTION JURIDIQUE

Vous êtes victime de violences, d'outrages,  
de rébellion, de menaces.

Contactez le Service des Affaires Juridiques  
et du Contentieux.

Pour cela, vous devez créer un dossier en  
ligne depuis l'adresse intranet suivante

<http://sajc.ppol.minint.fr/index.php/sajc>

Plusieurs solutions s'offrent à vous sur leur  
site pour les saisir :

Soit appeler le 01 56 06 19 19.

Soit remplir le document en ligne

Soit faire la demande par courrier.

Cette procédure ne doit pas déroger à  
l'obligation de rendre compte de sa  
démarche par voie hiérarchie.